UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS
FORCE OUVRIERE DES VOSGES
4 Rue Aristide Briand – BP 359 – 88000 EPINAL
☎ 03.29.64.03.45 - e.mail. udfo88@force-ouvriere.fr

# DECLARATION N° 002/23
# Commission Administrative du 15 septembre 2023

Face à la tentative du maire d'Epinal de remettre en cause l'usage républicain de mise à disposition des locaux de la bourse du travail à destination des organisations syndicales, la Commission Administrative de l'Union Départementale engagée derrière le bureau de l'UD et son secrétaire Franck Pattin affirme aujourd'hui sa détermination à engager la lutte pour conserver l'usage de notre Bourse du travail !
C'est un droit que les syndicats vosgiens ont obtenu sous l'impulsion du camarade Pierre Blanck.

Il nous parait essentiel de faire exercer notre devoir de mémoire et rappeler ici que Pierre Blanck a été, à la libération, un responsable politique et syndical, et qu'il a assumé des responsabilités pour Force Ouvrière. Il a en effet été secrétaire général de notre Union Départementale des Vosges de mai 1954 jusqu'au 24 octobre 1965, puis président d'honneur après que les statuts de l'Union Départementale aient à nouveau été modifiés (c'est Marcel Metz qui lui succèdera).

Tout au long de son mandat à la tête de l'UD, le camarade Pierre Blanck s'est beaucoup impliqué dans le développement de notre organisation et dans la mise en place de la bourse du travail, signant le 1er bail avec la mairie d'Epinal, et mettant ainsi en place l'usage Républicain d'hébergement gratuit des syndicats dans la majorité des chefs-lieux déclaré à la libération en 1946 ; le pays reconnaissant ainsi, le rôle majeur des syndicats et l'intérêt général qu'ils représentaient et qu'ils représentent toujours aujourd'hui !

Pierre Blanck fut élu conseiller municipal d'Épinal à partir de 1949. Il fut désigné comme adjoint en 1965 et 1971, puis est devenu maire d'Epinal du 18 mars 1977 au 13 mars 1983,
à la suite d'André Argant. Par la suite, Philippe Seguin, Michel Heinrich et maintenant Monsieur Patrick Nardin lui ont succédé.
C'est donc clairement son héritage de FO VOSGES que nous entendons défendre aujourd'hu.
60 ans quasi jour pour jour après la signature historique du bail, toujours honoré par les organisations syndicales des Vosges, comment pourrions-nous permettre qu'il soit remis en cause ?

Il est de notre devoir de rappeler au maire actuel les engagements de ses illustres prédécesseurs !

L'activité syndicale est reconnue d'intérêt général. Pour être effectives, des mesures concrètes comme la mise à disposition de locaux et d'équipements participent à la protection des libertés fondamentales. La lutte des travailleurs en France pour leurs droits n'a jamais été un long fleuve tranquille ; sans leurs combats, les enfants seraient toujours au travail, les congés payés n'auraient pas été conquis, et d'autres droits seraient aujourd'hui bafoués, comme c'est le cas dans de trop nombreux pays où les syndicats sont interdits…

L’intérêt général que nous avons le soin de défendre en tant qu’Organisation syndicale départementale des Vosges, ces droits de l'homme par excellence qui sont remis en cause régulièrement, nous syndicats, sommes là pour les défendre et les promouvoir. Nul ne pourrait contester notre utilité sociale irremplaçable.

Les maisons des syndicats contribuent évidemment, par leurs permanences juridiques et sociales, par leurs activités de formation et d'éducation, à des services d'intérêt général à visée sociale. Pour preuve, les tribunaux, comme les services de l’Etat Dreets inspection du travail, orientent régulièrement les travailleurs vers nos Unions Départementales.

Comment pourrions défendre aujourd'hui cet intérêt général si les moyens en locaux nous étaient retirés ?

Depuis 1896, Il était proclamé un peu partout dans les chefs-lieux : «il est du devoir des municipalités républicaines d'encourager les syndicats ouvriers légalement constitués et d'aider à leur organisation et leur bon fonctionnement, afin de permettre de défendre utilement la cause de la classe ouvrière. » Les bourses du travail étaient ainsi créées dès la fin du 18 -ème siècle.

En ce contexte social plus que tendu, et après les mobilisations historiques contre la réforme des retraites, s’attaquer à notre bourse du travail, symbole de la lutte sociale, nous apparait comme une agression de la mairie d’Epinal contre les travailleurs vosgiens.

Le droit syndical ne peut être limité à la théorie, il faut qu'il soit sous-tendu par des mesures concrètes. Au nom de cette liberté fondamentale, de la tradition de gratuité existant depuis la création des bourses du travail et la définition des baux à Epinal il y a 60 ans par un prédécesseurs Maire d’Epinal doit perdurer ! Tout le monde s’accorde à dire que le dialogue social doit être renforcé, que la démocratie sociale est un élément fondamental de la démocratie d'une manière générale. Il est temps de lui en donner les moyens, car que serait une démocratie sociale reconnue dans son principe mais privée des moyens de s'exercer librement et localement ?

La Commission Administrative de l’UD est déterminée à rester au sein de notre bourse du travail au 4 rue Aristide Briand d’EPINAL. Cette bourse du travail constitue un outil important pour nous permettre de mener nos actions, de former les militants et les travailleurs et permet d’accueillir les structures des syndicats.
Forts de notre détermination et des soutiens qui nous parviennent de la confédération, de fédérations et d’UD partout en France et que nous remercions ici aujourd’hui (METZ, MARSEILLE, EVRY, NANCY, LYON, TOURS…) nous annonçons que nous ne lâcherons rien, et mettrons toutes nos forces dans la bataille pour défendre la maison des Travailleurs, notre Union Départementale !

Epinal le 15 septembre 2023